

veurs et un imprimeur pourraient être engagés à £75 par année. Ce personnel suffirait à un tel établissement.

Quest. 192. Avec un établissement de lithographie, quels renseignements pourrait-on donner au public ?

Toutes les cartes pour l'émigration, celles pour les limites du bois à vendre, pour les chemins de colonisation, les localités minérales et les cartes des pêcheries.

Des cartes illustrant le rapport du commissaire des terres de la couronne pourraient être faites par cet établissement, comme celles qui accompagnent le rapport du département des terres à Washington, dont j'ai l'honneur de produire un exemplaire. Comme toutes les cartes des pays présumées représenter quelques-unes de ses parties doivent être bien faites, il est de toute nécessité qu'elles se fassent dans le département et sous les yeux qui sont le plus aptes à les donner au public avec toute la justesse dont elles sont susceptibles. Les renseignements obtenus par les cartes sont fortement recherchés et des plus utiles, et je crois que l'établissement dont nous parlons subviendrait à ses frais quand même les cartes ne se vendraient qu'à un très bas prix, c'est-à-dire de dix à cent centins, selon la dimension et les détails donnés. De grands inconvénients et beaucoup de retards ont eu lieu par le fait d'avoir envoyé à New-York la carte du gouvernement pour l'y faire lithographier, ce que l'on aurait évité avec un établissement de lithographie dans le département. En Angleterre et aux États-Unis des établissements de cette nature sont attachés aux départements de l'arpentage du gouvernement.

Quest. 192. Avez-vous reçu quelque paiement surnuméraire pour dresser la carte du Canada pour le gouvernement, et quel est le salaire que vous recevez ?

La carte du Canada pour le gouvernement a été dressée comme faisant partie des devoirs de ma charge sans aucune gratification. Mon salaire s'élève à \$1600 par année.

Quest. 194. Quel est le salaire de celui qui est à la tête de l'arpentage pour le Bas-Canada, et quel est le salaire qu'a reçu votre prédécesseur ?

Le salaire du chef des arpenteurs du Bas-Canada s'élève à \$2,400 par année ; quoique sous-arpenteur-général pour toute la province, ses devoirs sont entièrement restreints au Bas-Canada.

Le salaire de mon prédécesseur a été de \$1,840 par année.

Quest. 195. Les devoirs et la responsabilité de votre charge sont-ils égaux à ceux de l'arpenteur en chef pour le Bas-Canada ?—Ma responsabilité est égale à la sienne, mais nos devoirs diffèrent dans les détails.

Ajourné au 18 avril 1860, à 10 heures A. M.

18 avril 1860.

M. Charles Manoah Seymour, agent à la Pointe Lévi de la compagnie du Grand Tronc, est appelé et examiné :

Quest. 196. Pendant combien de temps avez vous rempli la charge d'agent à la Pointe Lévi ?—Je suis à cette station depuis son ouverture, et je suis agent depuis trois ans.

Quest. 197. Ce qu'on appelle le système de billets de complet parcours a-t-il été adopté après l'ouverture de la ligne du Grand Tronc à la Pointe Lévi ?—Oui.

Quest. 198. Quand les passagers ayant des billets de complet parcours ont-ils commencé à attirer votre attention par leur nombre ?—D'abord en 1857, et depuis ils ont toujours augmenté en nombre.

Quest. 199. Quelle est la quantité proportionnelle des passagers de chaque année, et de quels pays sont-ils venus ?—Pour les détails le comité devra s'adresser à M. Calvert, qui a la surveillance spéciale de ce département, et qui a été assigné, si je ne me trompe.

Quest. 200. Quelles bâtisses a-t-on à la Pointe Lévi pour les émigrants nouvellement débarqués ?—Il y a une salle pouvant contenir 300 personnes, ayant bain, lave-mains et lieu d'aisance, etc.

Quest. 201. Le comité peut-il regarder cette salle spécialement mise de côté pour le besoin des émigrants comme étant la salle d'attente générale des passagers ?—Elle est maintenant la salle d'attente générale. Mais elle a été construite avec les bains, etc., spéciale